

## 1. Toile de fond

Depuis la publication du rapport *Obstacles* en 1981 et celle du rapport *Égalité pour tous* en 1985, la population canadienne s'attend à voir s'améliorer la condition des personnes handicapées et souhaite que les gouvernements fassent preuve de leadership à cet égard.

Mil neuf cent quatre-vingt-un, Année internationale des personnes handicapées, était destinée à attirer enfin l'attention sur les besoins et les aspirations des personnes vivant avec des déficiences physiques ou intellectuelles.

Le Canada a répondu à ces besoins et aspirations en créant notamment un Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés. Ce Comité a présenté au Parlement son rapport *Obstacles*, contenant plus d'une centaine de recommandations qui ont suscité l'enthousiasme et l'approbation de nombreux milieux.

La même année, les «déficiences physiques et mentales» ont été inscrites parmi les motifs de discrimination illicite énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés; il s'agissait là d'un pas important vers l'amélioration des relations humaines et vers la reconnaissance des vraies dimensions de l'égalité devant la Loi.

En 1984, la Commission d'enquête sur l'équité en matière d'emploi a présenté dans son rapport de nouvelles recommandations en vue d'améliorer encore les perspectives d'emploi des personnes handicapées.

L'année suivante, dans son rapport *Égalité pour tous*, le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité réaffirmait les recommandations formulées dans le rapport *Obstacles*, en y ajoutant 25 recommandations relatives aux Canadiens handicapés.

La réaction du gouvernement du Canada a été décisive : il a créé le Secrétariat, Condition des personnes handicapées afin d'encourager la prise d'initiatives, au niveau fédéral, en faveur des Canadiens handicapés; en outre, le Secrétaire d'État de l'époque, M. Benoît Bouchard, a annoncé en décembre 1985 la mise sur pied d'un programme de 16 millions de dollars sur cinq ans au profit des personnes handicapées. Dans le document *Cap sur l'égalité*, publié en mars 1986, le gouvernement s'est engagé «à mettre fin à la discrimination empêchant les Canadiens et les Canadiennes de s'épanouir pleinement».

À de nombreux égards, donc, le Canada joue un rôle de premier plan durant cette «Décennie des personnes handicapées» (1983 à 1992) organisée par l'Organisation des Nations Unies. Le public continue d'entretenir de vifs espoirs quant à des mesures plus concrètes.

La Déclaration du Premier ministre sur la Décennie des personnes handicapées, fondée sur les travaux de représentants fédéraux et provinciaux, énonce certains principes devant guider les activités gouvernementales. Cette Déclaration, que les personnes handicapées considèrent comme une déclaration des droits, figure dans son intégralité à l'Annexe Un. Nous attirons spécialement l'attention sur les principes 5 et 6, qui se lisent ainsi:

5. Les personnes handicapées doivent avoir accès aux éléments fondamentaux de la vie quotidienne dont bénéficie généralement le reste de la population...